



DISPOSITIF MUNICIPAL D'AIDE AUX LOYERS COMMERCIAUX

Délibération du Conseil municipal n° D_2014_133 du 26 juin 2014

FORMULAIRE DE DEMANDE

ADRESSE DU LOCAL EXPLOITE

.....
.....
.....

Activité de l'ancien commerce :

.....

Activité du nouveau commerce :

.....

NOM DU LOCATAIRE :

Du Fonds de commerce :

Des Murs :

Des Murs et du Fonds de commerce :

Raison sociale du LOCATAIRE :

.....

Adresse du Locataire du Fonds de commerce (et des murs si propriétaire identique) :

.....
.....

Code postal :Commune :

Adresse du Locataire des murs du local :

.....
.....

Code postal :Commune :

Activité d'immatriculation du Locataire :

.....
.....

N° d'immatriculation :

Registre du Commerce et des Sociétés (Commerçant ou industriel) :

Répertoire des Métiers (Artisan) :

N° SIREN (éventuel):

NOM DU PROPRIETAIRE :

Du Fonds de commerce :

Des Murs :

Des Murs et du Fonds de commerce :

Adresse du propriétaire du Fonds de commerce (et des murs si propriétaire identique) :

.....
.....

Code postal :Commune :

Adresse du propriétaire des murs du local :

.....
.....

Code postal :Commune :

NOM DU BAILLEUR :

Du Fonds de commerce :

Des Murs :

Des Murs et du Fonds de commerce :

Adresse du Bailleur du Fonds de commerce (et des murs si propriétaire identique) :

.....
.....

Code postal : Commune :

Adresse du Bailleur des murs du local :

.....
.....

Code postal : Commune :

FORMULAIRE D'ATTRIBUTION

Informations nécessaires à l'instruction de la demande par la Ville de BEAUGENCY :

Durée de la vacance commerciale : mois / année(s)¹

Montant du Loyer commercial appliqué au nouveau LOCATAIRE : €/mois

Surface commerciale mise à bail : m²

Pièces à fournir pour la complétude du dossier communal :

❖ Par le LOCATAIRE :

Récépissé d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés :

Ou Récépissé d'inscription au Répertoire des Métiers :

Copie du Bail commercial signé (ou en cours de signature) :

Un Budget Prévisionnel d'Exploitation ou Business Plan :

Une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle :

Lettre de recommandation de la Chambre de commerce et d'Industrie:

Une pièce d'identité (CNI, Passeport) :

L'autorisation du propriétaire des murs du local où s'exerce l'activité du locataire :

❖ Par le PROPRIETAIRE BAILLEUR :

Quittance du dernier loyer demandé pour le local objet de la vacance commerciale :

Justificatifs des démarches réalisées par lepropriétaire pour retrouver un locataire :

¹ Merci de bien vouloir rayer la mention inutile



Délibération du Conseil municipal n° D_2014_133 du 26 juin 2014

**AIDE COMMUNALE DE LUTTE CONTRE LA VACANCE COMMERCIALE ET D'AIDE A
L'INSTALLATION OU A LA REPRISE EN CENTRE VILLE DE COMMERCES ET D'ARTISANS,
DE PRESTATAIRES DE SERVICES ET DE PROFESSIONS LIBERALES**

Sur le fondement des dispositions de la délibération adoptée par le Conseil municipal le 26 juin 2014 référencée n°D_2014_133, la Ville de Beaugency s'est engagée à verser aux propriétaires bailleurs de locaux commerciaux vacants une aide communale à l'installation ou à la reprise en centre-ville de commerces et d'artisans, de prestataires de services et professions libérales.

Ce dispositif intervient en concertation avec la Communauté de communes au regard de sa compétence obligatoire en matière économique qui dispose qu'elle peut mener des actions de développement économique, et notamment quant à l'accueil et l'assistance des entreprises et porteurs de projets en vue de l'implantation ou de la reprise d'activités économiques.

La Ville entend ainsi favoriser toute initiative privée permettant, dans le cadre d'une politique publique d'ensemble, de fournir les services et commerces de proximité nécessaires à la vitalité économique et sociale du territoire balgentien, que ce soit en cœur de ville ou dans les autres quartiers de la Ville.

Le dispositif intègrera un régime communal des aides qui comprendra une aide aux loyers commerciaux pour les commerçants et artisans qui ne sont propriétaires que de leur fonds de commerce sans être en relation de type actionnarial avec le bailleur.

Chaque aide fera l'objet d'une validation par la Commission municipale Commerces, permettant un examen au cas par cas en fonction de la prise de risque du secteur d'activité concerné.

Au regard de l'objectif de revitalisation ou de maintien des activités économiques, les partenaires de la Ville (Bailleur et Locataire) s'engagent à permettre l'ouverture du local commercial pour un minimum de 5 jours hebdomadaires.

Les détails du dispositif ont fait l'objet d'une discussion et d'une validation en Commission des Commerces et du Marché en date du 6 juin 2014 avant la séance du Conseil municipal du 26 juin 2014 selon les modalités suivantes :

« Projet de dispositif ayant reçu l'aval de la Commission municipale

- *Objectif : lutter contre la vacance des locaux commerciaux et combler les déficits balgentiens dans certains secteurs d'activité*
- *Durée : 2 ans avec un amortissement sur 4 ans.*
- *Aide versée directement au propriétaire bailleur (PB) des murs.*
- *Aide à la reprise de locaux commerciaux existants mais vacants. L'aide ne vise pas à la création de nouveaux immeubles commerciaux.*

- ❖ Définition retenue pour la vacance : délai de carence de 6 mois depuis libération des locaux, dûment justifié par des preuves des démarches effectuées par le propriétaire pour retrouver un locataire.
- ❖ Versement de l'aide selon la répartition suivante : 2/3 la 1^{ère} année, 1/3 la 2nde année. Versement sur 24 mois de date à date.
- ❖ Aide plafonnée à 500 € /mois et à 100 m² commerciaux maximum. Les critères se cumulent.
- ❖ Le dispositif ne prévoit pas d'exclure a priori une activité sauf à ce que les études préalables de la CCI ou de l'UCIA voire de la Ville concluent à une activité excédentaire ou encore que le commerce envisagé ne corresponde pas à ce que recherche la Ville pour l'animation d'un cœur de ville attractif tourné vers le commerce de proximité.
- ❖ Proposition d'un périmètre pour le cœur de ville compris entre les quais de l'Abbaye et Dunois, l'avenue de Chambord, le côté numéros pairs de la Nationale – le Grand Mail et la rue Porte Tavers.
- ❖ Hors du périmètre du cœur de ville, le dispositif a vocation à s'appliquer aux centres commerciaux des Hauts de Lutz et de Garambault.
- ❖ Hors de ces deux grands périmètres, la Commission reste souveraine pour instruire et attribuer toute aide réputée utile ou d'intérêt général.
- ❖ Examen de chaque dossier par la Commission Commerces de proximité et du marché
- ❖ Délibération en Conseil en cas d'attribution de l'aide, décision du maire en cas de rejet.

➤ **Documents demandés pour le dossier du preneur du bail commercial :**

- Récépissé de l'inscription définitive au Registre du Commerce et des Sociétés
- Un bail commercial (**à l'exclusion de tout bail précaire**)
- Un Business plan ou chiffre d'affaires prévisionnel
- Une attestation d'assurance professionnelle et responsabilité civile
- Une lettre de recommandation de la Chambre de commerce et d'industrie
- Une pièce d'identité
- L'autorisation du propriétaire des murs et du propriétaire du bail commercial

➤ **Documents demandés au propriétaire bailleur du bail commercial :**

- Quittance du dernier loyer demandé
- Justificatifs des démarches réalisées par le propriétaire pour retrouver un locataire »

Sur la foi des renseignements et documents fournis par le(s) propriétaires bailleur(s) et par le locataire dans la première partie du formulaire, la Ville de BEAUGENCY versera une aide selon les modalités suivantes :

Date d'examen du dossier par la Commission Commerces de proximité et du marché :
.../.../.....

Versement autorisé par délibération du Conseil municipal n°D_.....

En date du ... / ... /

Premier versement de l'aide le .../.../..... Montant du premier versement :€².

Pour le Maire,

**L'Adjoint délégué aux Commerces de
proximité et au Marché,**

Jean-Michel ROCHER

²Arrondi à l'Euro inférieur (sans tenir compte des centimes)

ECHELONNEMENT DES VERSEMENTS DE L'AIDE COMMUNALE

| Mois | Date de versement | Montant de l'aide | Part du Loyer Commercial |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------|
| Année 1 | | | |
| 1 | | € | 2/3 |
| 2 | | € | 2/3 |
| 3 | | € | 2/3 |
| 4 | | € | 2/3 |
| 5 | | € | 2/3 |
| 6 | | € | 2/3 |
| 7 | | € | 2/3 |
| 8 | | € | 2/3 |
| 9 | | € | 2/3 |
| 10 | | € | 2/3 |
| 11 | | € | 2/3 |
| 12 | | € | 2/3 |
| Année 2 | | | |
| 13 | | € | 1/3 |
| 14 | | € | 1/3 |
| 15 | | € | 1/3 |
| 16 | | € | 1/3 |
| 17 | | € | 1/3 |
| 18 | | € | 1/3 |
| 19 | | € | 1/3 |
| 20 | | € | 1/3 |
| 21 | | € | 1/3 |
| 22 | | € | 1/3 |
| 23 | | € | 1/3 |
| 24 | | € | 1/3 |
| | | | |